



**CAPTAGE DE L'EAU
SOUTERRAINE
EAU POTABLE**

CAPTAGE DE L'EAU SOUTERRAINE EAU POTABLE



Êtes-vous propriétaire d'une résidence dont l'alimentation en eau potable provient d'un puits récemment aménagé?

Si tel est votre cas, vous devriez mettre en application les exigences du règlement sur le captage des eaux souterraines.

Dans les 30 jours suivant la mise en place d'un équipement de pompage, des échantillons d'eau souterraine doivent être prélevés et analysés par un laboratoire accrédité.



Le nouveau puits devrait-il être désinfecté?

Oui, il devrait être désinfecté par le foreur de puits au moment de la construction, et ce, afin d'éliminer toute contamination microbiologique qui pourrait avoir eu lieu lors du forage. Cette étape devrait être faite avant de recueillir un échantillon pour l'analyse microbiologique.



Quels paramètres doivent être vérifiés?

Il y a les paramètres microbiologiques et les paramètres physico-chimiques suivants, selon les normes du règlement provincial et selon les recommandations de Santé Canada :

Normes	Recommandations *
<ul style="list-style-type: none">• Coliformes totaux• <i>Escherichia coli</i>• Entérocoques• Arsenic• Baryum• Fluorures• Magnésium• Nitrates et nitrites	<ul style="list-style-type: none">• Chlorures• Fer• Manganèse• Sodium• Sulfates• Dureté totale basée sur calcium et magnésium

* Critères d'ordre esthétique



Quels contenants doivent être utilisés pour le prélèvement?

Notre personnel des laboratoires et/ou des bureaux régionaux vous fournira les contenants appropriés ainsi que les directives nécessaires. Les échantillons recueillis dans d'autres contenants ne seront pas acceptés.



Nos laboratoires sont accrédités par le PALA (Programme d'Accréditation des Laboratoires d'Analyse) pour le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Sources :

Santé Canada, Votre Santé et vous-2002 : http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/water-eau/2010-sum_guide-res_recom/index-fra.php
Règlement sur la qualité de l'eau potable au Québec : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q_2/Q2R40.htm

**Québec
(Laboratoire)**

4495, boulevard Wilfrid-Hamel,
bureau 150
Québec (Québec) G1P 2J7
Téléphone : 418 977-1220

**Longueuil
(Laboratoire)**

2350, chemin du Lac
Longueuil (Québec) J4N 1G8
Téléphone : 514 332-6001

**Sherbrooke
(Laboratoire)**

3705, boulevard Industriel
Sherbrooke (Québec) J1L 1X8
Téléphone : 819 481-1469

**Montréal
(Point de service)**

7020, ch. de la Côte-de-Liesse,
Saint-Laurent, Qc H4T 1E7
Téléphone : 1 514 697-3273

